

Tipaza, le 11/03/2025

REF: AT/DOT- TIPAZA/SD-TECH / N°204 /2025

**A**

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

HAMMACHE TAREK

OBJET / : 1<sup>ere</sup> Mise en demeure.

Suite à votre absence injustifiée pour démarrage des travaux ODN MSAN CITE 110+78+30 LOGTS SIDI GHILES sous ODS N°82 CMP de CHERCHELL , je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de se rapprocher au siège de la DOT TIPAZA dans un délai n'excédant pas cinq (05) jours à partir de cette présente note, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

Meilleures Salutations



M. ZEROUAL El Walid  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de Tipaza

12 MARS 2025